

CORSE

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS CORSES

Pour la revue internationale de la fédération SUD-rail, Jacky Rossi, secrétaire général du STC évoque l'histoire, les orientations, la réalité de ce qui est aujourd'hui la première force syndicale interprofessionnelle en Corse.

La condition sociale des travailleurs est à prendre en charge au même titre que son appartenance au peuple corse.

Le 1er mai 1984, les nationalistes ont fait le choix d'un syndicalisme corse qui permette aux travailleurs de ce pays de défendre leurs intérêts spécifiques sur un terrain social jusque-là totalement abandonné aux organisations syndicales françaises. Depuis, nous n'avons cessé de préciser l'originalité du STC. Ce qui le différencie fondamentalement de tous les autres syndicats, c'est qu'il prend en compte l'existence d'un peuple en lutte (motion du congrès de juin 1991). C'est cela qui en fait un syndicat révolutionnaire.

Dès le congrès constitutif de 1985, nous affirmions « pour le STC, la condition sociale des travailleurs est à prendre en charge au même titre que son appartenance au peuple corse », les premières victimes du système d'exploitation coloniale étant les travailleurs corses qui subissent toutes les violences d'une situation de dépendance politique et économique.

Les travailleurs corses sont également victimes d'un patronat, corse ou pas, qui bafoue les droits fondamentaux des travailleurs, ainsi que des pratiques syndicales françaises qui refusent de prendre en compte les spécificités de l'île en se référant constamment à des réalités extérieures.

LES COMBATS DU STC

Depuis sa création, le STC n'a eu de cesse d'accompagner l'ensemble des luttes du peuple corse en élaborant des revendications, des projets et des propositions qui ont contribué à faire le lien entre l'intérêt des travailleurs et la construction d'une nouvelle société.

En dehors de nos luttes au service des salariés dans les entreprises et les administrations, le STC a mené des combats que seuls des nationalistes pouvaient mener :

- dans les transports aériens et maritimes pour la création de compagnies corses ou encore pour le transfert des sièges des compagnies maritimes
- pour la défense et la corsisation des emplois non seulement dans le secteur public mais également dans le secteur privé,
- pour la défense de l'environnement,
- pour le retour des corses sur leur terre
- pour le maintien des enseignants en Corse,
- pour la défense de la langue et de la culture corse,
- pour une vraie télévision régionale,
- pour une revitalisation de l'intérieur et le maintien des services publics dans nos villages,
- pour une formation professionnelle de proximité prenant en compte la réalité des besoins de notre pays,
- pour la reconnaissance des droits juridiques du peuple corse,
- pour le pouvoir législatif,
- pour la suppression des départements, etc.

CORSE

L'ACTION DU STC NE S'ETEINDRA PAS AVEC LA FIN DU COLONIALISME

Cependant, même si nous avons toujours revendiqué notre appartenance à la lutte de libération nationale du peuple corse, et si nous l'avons prouvé par notre engagement sur le terrain social, nous avons toujours tenu à préciser que l'action du STC ne s'éteindrait certainement pas avec la fin du colonialisme si notre pays devait un jour arriver à être maître de son destin. En effet, l'exploitation de l'homme par l'homme ne s'arrêtera pas avec la fin de la domination coloniale.

Dans ces conditions, il est important de dire, et de redire encore, que le STC est un syndicat de classe dont la vocation première doit rester la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Ce n'est qu'en restant totalement indépendant que le STC a pu et pourra continuer à œuvrer en syndicat de classe. Le congrès de 1991 a tenu à affirmer en ces termes l'indépendance du STC : « Notre syndicat doit d'ores et déjà affirmer haut et fort son indépendance envers tout pouvoir politique présent ou futur, cette indépendance permettant une défense des travailleurs sans compromission ».

L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Si le STC a été créé par la direction politique et s'il a été le premier et principal contre-pouvoir mis en place au sein du bloc Unità Naziunalista (Unité Nationaliste), il a le mérite, contrairement aux autres contre-pouvoirs, d'avoir échappé aux scissions, d'exister plus que jamais et surtout d'être devenu la première organisation syndicale de salariés de Corse.

Ce résultat est bien sûr le fruit du travail des militants, mais aussi de l'esprit d'indépendance syndicale qui animait les cadres fondateurs du syndicat.

Il faut aussi reconnaître qu'au début, les politiques étant unis, leur état d'esprit était totalement différent et qu'une confiance mutuelle les liait aux cadres fondateurs du syndicat. Ceci n'est plus vrai aujourd'hui, compte tenu de tout ce qui a pu diviser le mouvement national Corse.

Le Congrès de juin 1991 n'a été en fait que l'occasion rêvée, pour une majorité de syndicalistes parmi lesquels un grand nombre de militants de la première heure et de cadres fondateurs, de refuser d'avoir à choisir, au risque de voir disparaître leur syndicat, entre une tendance nationaliste ou une autre.

Ces syndicalistes avertis ont eu le mérite de comprendre que le sort du STC se jouait au cours de ce congrès et que proclamer l'indépendance totale et définitive du syndicat était la seule façon de le préserver envers et contre tous. Les signataires de la motion d'orientation de 1991 se reconnaîtront. Les heures sombres que nous avons vécu prouvent combien ils avaient raison.

Depuis juin 1994, nous avons à chaque congrès réaffirmé notre indépendance, ce qui ne signifie pas pour autant notre apolitisme.

E
S
R
O
C

CORSE

LE S R O U

En juin 1997, la motion d'orientation générale ne manquait pas de rappeler les liens de complémentarité entre libération sociale et nationale, la nature de classe du syndicat établie clairement par le deuxième congrès, l'institutionnalisation de l'indépendance du STC décrétée par le troisième congrès ; il était rappelé enfin que le congrès de 1994 avait consacré le STC en tant que syndicat nationaliste, par opposition à « syndicat de nationalistes ».

Ce congrès de 1997 devait être celui de l'affirmation du rôle déterminant du syndicat dans la définition et l'orientation du combat du peuple corse pour sa souveraineté.

En juin 2000, le VI^e congrès déclarait : « en affirmant que "Libération Nationale et Libération sociale étaient liées et complémentaires" nous ne faisons pas qu'agiter un simple slogan. L'essentiel est inscrit dans nos statuts ».

Il spécifiait le choix de société qu'il entendait soutenir en se référant à l'article II.3 des statuts : « améliorer sans cesse la condition des travailleurs », « s'acheminer vers une démocratisation généralisée de l'économie, base fondamentale pour l'autodétermination du Peuple ».

Enfin, il précisait : « le STC n'est pas allé chercher ces positions dans une quelconque idéologie venue d'ailleurs ; il les a extraites de l'engagement de ses militants pour affirmer le travail comme un droit indispensable à l'intégration de chacun(e) dans la société, la relation du salarié à son employeur comme un contrat relevant du droit et non plus comme un « service » impliquant reconnaissance éternelle et entraves électorales. »

Le STC a donc toujours clairement affiché son engagement au service des travailleurs de ce pays, tout en restant un syndicat nationaliste.

Cette politique sociale, prise à bras le corps par les militants du syndicat, a eu le mérite de ne pas s'opposer aux intérêts économiques de la Corse. Cette stratégie de lutte bien particulière a fait du STC une organisation syndicale totalement différente des autres.

LA DEFENSE DES INTERETS DES TRAVAILLEURS PASSE AVANT TOUT

Cependant, au risque de nous répéter, nous ne devons pas craindre de dire et de redire à ceux qui voudraient remettre en cause notre action sociale, que la défense des intérêts des travailleurs passe avant tout.

Pour le reste, les combats « politiques » que nous avons menés quand ceux-ci n'empiétaient pas sur l'action syndicale ne permettent pas de douter de notre appartenance à la Lutte de Libération Nationale du Peuple Corse (LLN) :

En 1998, le STC a été une des principales cibles du préfet Bonnet qui avait envisagé sa dissolution après avoir soigneusement orchestré l'arrestation d'Etienne Santucci, son secrétaire général de l'époque. La manifestation qui s'en est suivie et

CORSE

qui a réuni près de 10 000 personnes a été le premier événement qui a permis aux nationalistes des différentes tendances de se retrouver réunis pour la première fois depuis 1990.

Le STC a œuvré pour la paix entre les différents courants nationalistes aux pires moments des affrontements : nous avons toujours condamné les actes de violence fratricides.

Le STC a répondu présent aux rencontres de Migliacciaro organisées par « U CUMITATU DI U FIUMORBU » qui a consacré la réconciliation entre nationalistes des différentes tendances et a participé à la grande manifestation qui s'en est suivie à Ajaccio.

Le STC a mené des dizaines d'actions pour la corsisation des emplois, avant que malheureusement, les actions clandestines ne viennent interférer dans certaines administrations où nous étions en lutte.

Le STC est le seul à mener une lutte pour la corsisation des emplois dans le secteur privé.

Le STC a manifesté pour la libération des patriotes Corses emprisonnés ou pour demander leur rapprochement en écrivant en 2001 au Président de la République et au Premier Ministre.

Le STC a participé très activement à toutes les manifestations en faveur de l'enseignement de la langue Corse.

Le STC a manifesté pour le pouvoir législatif à la veille du vote sur le projet de loi Matignon.

Le STC s'est retiré des réunions du prétendu "Matignon social" alors que les responsables nationalistes continuaient à participer aux rencontres politiques et à faire d'énormes concessions.

Aux élections municipales de mars 2001, pour la première fois dans ce type d'élections, le STC a soutenu l'ensemble des listes nationalistes qui au second tour se présentaient unies.

Le STC a été partie prenante de la manifestation du 26 mai 2003 organisée par tous les mouvements nationalistes pour la suppression des départements et pour l'octroi d'un pouvoir législatif.

Et la liste n'est pas close. C'est la réponse que nous pouvons donner aux hommes politiques nationalistes et aux militants nationalistes qui trouvent que l'engagement nationaliste du STC est opaque. Ceux-ci supportant mal notre totale indépendance syndicale.

Aujourd'hui, plus que jamais, le STC tient ses engagements. Ce sont les engagements d'une organisation syndicale nationaliste responsable et efficace.

Si l'on attend de notre syndicat qu'il continue à participer à l'émancipation du peuple Corse avec les moyens spécifiques à une organisation syndicale nationaliste, sous la seule autorité des travailleurs, comme nous le faisons depuis le début, alors il n'y a pas de problème, le STC a bien l'intention de continuer dans cette voie et d'aller de l'avant.

Par contre, si l'on attend que le STC recolle à une organisation politique, qu'il opère un changement de cap radical dans ce qui fait que, depuis le 1er mai 1984, il est



CORSE

EE SS RR OO CC

un syndicat révolutionnaire de par sa seule existence et par les actions qu'il mène, alors c'est que l'on prend volontairement ou non le risque de faire disparaître notre syndicat. Les militants du STC le savent et font preuve d'une extrême vigilance pour faire échec à toute tentative de récupération.

Le devenir du STC dépend encore et toujours de l'indépendance qu'il a su préserver malgré toutes les turbulences qui ont secoué le mouvement national corse. Ce devenir dépend également de la lucidité de ses cadres et de ses militants qui doivent continuer à tenir compte de la complémentarité de la lutte de libération nationale et de la lutte de libération sociale, sans permettre au politique de prendre le dessus sur le social.

Ce pari difficile à tenir pour les nationalistes corses que nous sommes, quelle que soit la tendance à laquelle nous appartenons ou dans laquelle nous nous reconnaissons, constitue le seul et le plus efficace moyen pour assurer une longue vie à notre syndicat, outil indispensable pour la défense des intérêts des travailleurs de ce pays. C'est cette indépendance qui a permis au STC d'aujourd'hui d'être ce qu'il est.

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS CORSES, EN BREF

Premier syndicat de Corse depuis les prud'homales 2002, le STC c'est près de 4 300 adhérents et plus de 300 sections répartis dans l'ensemble des secteurs d'activité.

19 élus prud'homales en région (4 775 voix) contre 18 élus à la CGT (4 391) voix. Il a la majorité absolue en Corse du Sud avec 11 sièges sur 21. En Haute-Corse, il totalise 8 sièges et est à la seconde place derrière la CGT.

10 administrateurs dans les organismes sociaux (Sécu, CAF, URSSAF) soit 2 administrateurs par CA (personnes qualifiées désignées par le préfet de région). Représentativité dans les 5 hôpitaux de Corse et une troisième place dans ce secteur depuis les dernières élections. (La CFDT étant la première force dans le secteur hospitalier).

La première force syndicale du secteur grande distribution.

La première force syndicale de l'Équipement.

La première force syndicale dans l'agriculture (tous secteurs confondus).

La première force syndicale dans l'hospitalisation privée.

Une troisième place aux dernières élections des Collectivités territoriales de Corses. (FO étant la première force dans ce secteur).

Une seconde place dans la Fonction publique d'État (La CGT étant la première force dans ce secteur).

Le premier syndicat d'enseignants de Corse-du-Sud dans le primaire et le second de Corse-du-sud dans le secondaire.

La seconde force syndicale à la SNCM, à Air France, à la CCM, à EDF-GDF, à la Poste, aux télécoms et dans le rail.

La liste est encore longue et de nombreuses sections sont en voie de création.

Le STC c'est aussi 32,2 % des élus dans les CE de Corse (chiffres officiels de la Direction Régionale du travail à l'appui), contre 25,5 % à la CGT. Les quatre autres syndicats et les sans étiquettes se partagent le reste.